



Mairie de DENNEY

1 Place Ivan Damidaux

mairie@denney.fr

Tél 03.84.29.82.04

Fax 09,85,84,76,27

PLU de Denney
Débat sur le PADD

Lors de la séance de conseil municipal du 6 juillet 2012, un débat sur le PADD a eu lieu,

Nombre de conseillers en exercice : 12

Présents : M. Claude GIRARD, M. Hubert PELLETEY, Mme Marie-Claire DEBUISSON, M. Jean-Paul

MORGEN, M. Marc LAUDIE,, M. Christophe MONPOINT, M. Gilles COURBOT, M. Norbert JOMARD,

M. Jean-Pierre MONDOLONI,

Absents : M. Michel GARCIA, M. GEHANT Pascal

Absent excusé : M. Guy BARRALON à donné procuration à M. Jean-Paul MORGEN

Le Maire précise que ce dossier PADD fourni par TOPOS a été adressé par mail à chaque élu.

Il expose : le débat d'aujourd'hui a lieu suite aux dernières évolutions de nos réflexions sur le PLU et des modifications qui nous sont imposées, Nous revenons sur le PADD afin qu'il soit en phase avec ces changements. M. MORGEN Jean-Paul informe les élus qu'il n'y a pas lieu d'un vote à l'issue du débat , il présente sur vidéo-projection les 4 objectifs proposés par la commission avec ces orientations accompagnés des explications.

M. Gilles COURBOT demande que les zones humides présentées sur la carte du territoire de la commune soient contrôlées et justifiées. Il souhaite que soit différencié sur la carte le classement des terres en zone humide et zone inondable, afin de ne pas regrouper le tout en zone humide. Il sera demandé à la chambre d'agriculture qui a transmis cette carte, les critères de classement en zone humide d'un terrain.

Le Maire lui rappelle que c'est avec lui, par sa connaissance du terrain, que ces zones ont été délimitées.

M. Jean-Paul MORGEN rappelle que le PADD est modifié en fonction des demandes imposées par les responsables départementaux, de ce fait, il est nécessaire de modifier l'objectif fixé par la commission.

Malgré la volonté de la commission communale, 10 ha de terrain à urbaniser devront être reclassés en terrains agricoles ou naturels. Il est regrettable que la commune ne maîtrise pas les données pour l'élaboration du Plu, les demandes des habitants ne sont plus respectées.